



Le + syndical

**CGC-DGFIP**

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : [www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)

Adresse mail : [cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)

## COMPTE RENDU DE LA CAPN n°1 DU 13 JUIN 2017

La CAP n°1 s'est réunie le 13 juin pour examiner un mouvement de promotion et mutation d'AFiP. L'administration a proposé 59 noms, dont 27 promotions et 32 mutations. Ce mouvement promeut également 32 Comptables. Le réseau a bénéficié de 47 nominations et l'administration centrale de 7. S'y sont ajoutées cinq nominations d'agents comptables.

Parmi les promus, 26 étaient lauréats de la sélection AFiP 2016 (LA 2017). S'y ajoute un recrutement externe au titre de l'article 12-3 du statut, un chef d'escadron de la gendarmerie, actuellement responsable de la « cellule des avoirs criminels ». Après ce mouvement, il ne reste plus qu'une personne à nommer sur la liste d'aptitude.

On ne peut que se réjouir de voir la promotion si rapidement affectée sur des postes AFiP. Il reste encore trois postes à pourvoir : le Lot-et-Garonne, l'INRIA et la RNMN (adjoint pour le premier et agents comptables pour le second).

En fait à 12 suppressions d'emplois (conformes aux organigrammes-cible) font face 16 créations, soit un solde net de 4 nominations. Ce mouvement a été facilité par l'affectation de 11 cadres sur de nouveaux Services Départementaux de l'Enregistrement (SDE), 4 en tant que nouveaux adjoints en direction de 3ème et 4ème catégorie et un second adjoint à la DIRCOFI Centre Est.

Le service RH a dû procéder à plusieurs itérations pour essayer de donner satisfaction au maximum de candidats en conciliant emploi disponible, desiderata des cadres et profil technique. Au final, la plupart des candidats ont obtenu une affectation conforme à leurs premiers choix.

Quelques uns ont adapté leur choix en fonction des opportunités qui leur étaient proposées. Dans un cas, l'administration s'est engagée à tenir compte de la situation familiale pour lui donner, dans des délais raisonnables, une nouvelle affectation en rapprochement de conjoint. Juste retour pour un cadre ayant fait un "effort géographique" significatif.

A cet égard, il est apparu que, si la succession de mouvements (C1/C2/C3) en cours d'année pouvait offrir de nouvelles opportunités (l'un de nos collègues en bénéficie), elle pouvait aussi se traduire par des modifications tardives susceptibles de rétroagir sur des situations données (mouvements liés aux reclassements / déclassements qui compliquent la gestion des postes).

\*\*\*\*\*

Au cours des discussions, **des précisions ont été apportées sur la procédure de "seconde présentation" à la sélection AFiP**. 36 cadres pouvaient y prétendre. 18 ont déposé un dossier. Six ont été présélectionnés par le Comité ad hoc. Trois ont été finalement retenus et figurent dans le mouvement du 13 juin.

Le Président a indiqué que **trois éléments étaient pris en compte** par le Comité de présélection :

- avoir réalisé la fois précédente un oral rattrapable ;
- être motivé à l'évidence et le montrer à travers son dossier et sa présentation ;
- être soutenu par son Directeur et son Délégué.

Enfin plusieurs représentants ont demandé la transparence des candidatures et des sélections. Une remarque de bon sens (les collègues n'ont pas forcément envie de faire savoir qu'ils ont tenté une seconde fois cette sélection compte tenu d'une probabilité de succès limité) semble avoir évité à cette suggestion de prospérer.

\*\*\*\*\*

**Ce mouvement se caractérisait aussi par l'absence de promotions ou mutations d'AGFiP.**

Pourtant plusieurs vacances prévisionnelles se profilent, dont certains postes particulièrement importants (vraisemblablement Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Bobigny, Evry, Créteil). L'administration a indiqué travailler à sa préparation et espère aboutir d'ici la fin de l'été. Elle a précisé que les perspectives de promotion cette année seraient, au total, de l'ordre d'une bonne dizaine conformément aux perspectives de la GEPEEC (renouvellement seulement partiel des départs d'AGFiP). Ces promotions devraient entraîner des nominations d'AFiP.

**Vos représentants CGC ont demandé une nouvelle fois que l'exercice GEPEEC soit revu,** notamment pour le corps des AFiP / AGFiP. En effet, les mouvements démographiques importants ont eu lieu au sein du corps. La loi Notré a entraîné des évolutions auxquelles le réseau a dû s'adapter, en particulier la carte des régions et des interrégions. La concentration de missions au sein de quelques directions (SFACT, pôles juridictionnels, commissions départementales, comité du second examen du rescrit, pôle d'évaluation domaniale,.....) bouleverse l'équilibre existant. Plusieurs autres membres de la CAP ont suivi notre demande.

La réponse du Président a été doublement intéressante. D'abord il a annoncé que SPiB venait de lancer un nouvel exercice GEPEEC. Ensuite à la question de l'équivalence un Préfet / un AGFiP dans chaque département, il a rappelé que la DGFIP avait une organisation départementale, sa formulation laissant entendre que la responsabilité de toutes petites directions pourrait être confiée à des AFiP.

**Vos représentants CGC ont porté une autre interrogation** qui a eu le même succès : **faut-il vraiment nommer autant d'AFiP sur les SDE ?** Au delà de la période de mise en place, qui peut être assez délicate, ne faudra-t-il pas réfléchir à l'adéquation entre le niveau des cadres et celui des enjeux financiers, administratifs, voire politiques (cf paieries les plus importantes dont les responsables font face à de très grands élus).

Là encore, cette interrogation a été reprise par certains collègues et surtout elle a suscité un écho positif du Président : il a indiqué avoir personnellement veillé à rééquilibrer le mouvement qui aurait pu être encore plus marqué. Par ailleurs, c'est le type de question qui doit être intégré dans l'exercice GEPEEC. A noter que l'importance des nominations sur les SDE a conduit à freiner les implantations en 4ème catégorie.

**La question de la contrepartie pour le corps de l'intégration via les tours extérieurs a été de nouveau évoquée.** Tout le monde considère clairement qu'une contrepartie serait normale. L'administration a indiqué travailler sur le sujet pour faciliter les échanges dans les deux sens, en recherchant des solutions pour les valoriser en terme de carrière et traiter l'aspect financier du sujet.

Au vu de l'importance et de la variété des questions qui se posent (les règles de gestion y figurent en premier bien sûr), **un consensus s'est enfin dégagé sur la nécessité de constituer un GT pour les approfondir.** En étant constructif, tant dans les questions que dans les analyses, la CGC peut faire évoluer les esprits.